



Conférence des Présidents des Organes de répartition des bénéfices de la Loterie Romande

**Rapport à l'intention de la CIP concernant les activités 2022
de la Conférence des Présidents des Organes de Répartition (CPOR) :**

Bases légales

Selon l'article 127 « Octroi de contributions » de la Loi sur les jeux d'argent (LJA), notamment et en référence à l'article 14, lettre d) de la CORJA : « elles (CPORS et CPORS) adressent chaque année à la commission de contrôle interparlementaire un rapport détaillé sur leur activité » et de l'article 27, alinéa 3 : « Les tâches de la commission de contrôle interparlementaire portent sur le contrôle d'un point de vue stratégique et général ».

Composition de la CPOR

Madame Marina Vachnadze - présidente de la Commission vaudoise de répartition de la Loterie Romande-Fondation d'aide sociale et culturelle

Monsieur Jean-Paul Monney jusqu'au 30 juin 2022 puis Monsieur Maurice Ropraz - président de la Commission cantonale fribourgeoise de la Loterie Romande

Monsieur Jean-Maurice Tornay jusqu'au 31 mars 2022 puis Madame Beatrice Meichtry - présidente de la Délégation valaisanne à la Loterie Romande

Madame Anne Marie Jacot Oesch - présidente de la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande

Monsieur Bernard Babel - adjoint à la présidence de l'Organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie Romande

Monsieur Jean-Claude Lachat - président de la Délégation jurassienne à la Loterie Romande (*président CPOR en 2022*)

Secrétaire de la Conférence : Madame Katia Fiaux

Activités

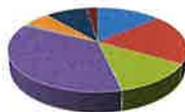
En 2022, la CPOR a siégé 11 fois (1 séance en visioconférence et 10 séances en présentiel). Elle a examiné 149 dossiers, dont 124 ont reçu un soutien, 21 ont été refusés, 2 ont été retirés et 2 ont été transmis pour traitement cantonal.

Par ailleurs 63 dossiers ont fait l'objet d'un refus direct car n'entraient pas dans les critères de base (projet privé, à l'étranger, sport ou autre).

Montants attribués

Les contributions financières (octroi) 2022 de la CPOR atteignent un montant total de **CHF 9'779'800.-** réparti selon les domaines suivants :

Nombre de dossiers



- Action sociale et personnes âgées (ASPA)
- Jeunesse et éducation (JE)
- Santé et handicap (SH)
- Culture (C)
- Formation et recherche (FR)
- Conservation du patrimoine (PAT)
- Environnement (ENV)
- Promotion, tourisme et développement (PTD)

Domaine	Nombre de dossiers
Action sociale et personnes âgées (ASPA)	21
Jeunesse et éducation (JE)	20
Santé et handicap (SH)	15
Culture (C)	47
Formation et recherche (FR)	1
Conservation du patrimoine (PAT)	8
Environnement (ENV)	9
Promotion, tourisme et développement (PTD)	3
Total	124

Divers

Le bénéfice de la Loterie est toujours versé à partir du mois de juin de l'année suivante.
N.B. : les contributions financières sont attribuées par exercice comptable qui court de juillet à fin juin.

La brochure récapitulant tous les soutiens 2022 de la Loterie Romande vous donne tous renseignements utiles (voir annexe).

Conférence des Présidents des Organes de répartition :

Bernard Babel
Président

Katia Fiaux
Secrétaire

Lausanne, le 22 juin 2023